

Canagrex

de ce côté-ci de la Chambre au cours du long débat qu'a suscité ce projet de loi en comité. Ainsi, si le gouvernement désire vraiment adopter ce projet de loi et prendre les meilleures mesures possibles pour l'agriculture du Canada, je le presse d'accepter non seulement cet amendement, mais également tous ceux que vous avez regroupés, monsieur l'Orateur, c'est-à-dire si je ne me trompe, les amendements 1, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 qui portent tous sur l'achat et la vente dans le cadre de la société de la Couronne. Cela montrerait au moins aux exploitants agricoles que le gouvernement est moins désireux qu'il ne l'était de s'occuper directement de l'exportation de leurs produits.

Monsieur l'Orateur, il y a d'autres amendements, notamment l'amélioration de la gestion, l'inclusion d'une clause abrogatoire, l'établissement d'un meilleur système de transmission des données, dans la mesure où cela concerne la Chambre, et d'autres aspects semblables. Mais la principale objection que nous soulevons est le fait que, de par les pouvoirs étendus prévus à l'article 14, le bill autorisera le gouvernement à intervenir bon gré mal gré dans le secteur des exportations de produits agricoles. Pour récapituler, je voudrais dire que le gouvernement a, je crois, des obligations à l'égard des agriculteurs canadiens. Généralement parlant, je crois que le gouvernement a accompli un assez bon travail, du moins en ce qui concerne l'exportation de produits agricoles, mais je suis d'avis que sa principale responsabilité consiste à créer et à maintenir un climat économique sain au Canada, de façon à ce que nos producteurs puissent demeurer concurrentiels. Après tout, c'est en fonction de leur prix que nous écoulons nos produits agricoles à l'étranger. Si nous pouvons rester concurrentiels et offrir nos produits à bon prix, nous pourrions finalement accroître nos exportations. Telle devrait être la principale préoccupation du gouvernement et celle du ministre.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir participer ce soir au débat sur le bill. Je suis également heureux de prendre la parole après le député de Portage-Marquette (M. Mayer) qui semble toujours présenter ses arguments de façon aussi raisonnable.

Le Canada, qui a derrière lui deux siècles d'expérience en agriculture, dépend considérablement de cette activité qui représente toujours un secteur important de l'économie. Mais la situation a évolué considérablement depuis le dix-septième siècle. À l'origine, le paysan essayait de vivre de sa terre en cultivant les produits nécessaires à sa subsistance et à celle de son voisin avec lequel il échangeait des denrées. Mais aujourd'hui, l'agriculture occupe une place importante au sein de l'économie canadienne. C'est l'un des facteurs clés de nos relations commerciales avec l'étranger. Par exemple, entre 1971 et 1975, nos exportations de produits agricoles se situaient aux alentours de 3 milliards de dollars. En 1980, elles s'élevaient à 7,8 milliards de dollars et ont évidemment augmenté depuis. Cela représente une croissance de 261 p. 100 environ. Il est également très important de noter que dans ce secteur l'excédent de nos exportations par rapport à nos importations dépasse 2,7 milliards de dollars. Ce chiffre est encore plus significatif si on le compare au surplus de notre balance

commerciale qui atteignait 5,25 milliards de dollars en 1980. Cette année-là, les produits agricoles représentaient plus de 50 p. 100 de notre surplus commercial total, mais seulement 10 p. 100 de la valeur de nos échanges commerciaux. C'est un bilan plutôt satisfaisant qu'il convient de mettre au compte du secteur agricole.

Ce projet de loi, monsieur l'Orateur, est une tentative du gouvernement pour pousser encore plus loin cette expansion. Cependant, il m'inquiète, tout comme l'approche de l'agriculture adoptée par le gouvernement. Celui-ci fait fi de certaines des inquiétudes réelles des agriculteurs, que tous les députés connaissent. Indirectement, la création d'une société pour l'expansion des exportations agricoles en voudrait peut-être réellement la peine. Mais il est intéressant de noter qu'il a fallu beaucoup de temps au projet de loi pour en arriver à cette étape-ci. Il a subi la première lecture le 8 décembre 1981, la deuxième lecture en a été abordée le 25 janvier 1982 et il n'en est maintenant qu'à l'étape du rapport. Cette situation est en partie attribuable au fait que l'opposition officielle y a consacré énormément de temps au comité, soit environ six mois. C'est un peu surprenant lorsqu'on pense que l'opposition officielle était au départ en faveur de ce bill. Par exemple, je vais vous citer un extrait d'une intervention du député d'Elgin (M. Wise) qui a dit le 25 janvier:

• (2100)

Je suis heureux, car c'est une preuve que le gouvernement s'intéresse enfin, pour le moment du moins, à la promotion de l'agriculture ou de la vente des produits agricoles. Je me demande bien pourquoi il a fallu environ 10 mois, de février à décembre, pour préparer ce projet de loi, alors que les associations et les dirigeants agricoles réclament depuis au moins cinq ou six ans la mise sur pied d'un tel mécanisme. Je me souviens d'avoir entendu parler pour la première fois de Canagrex à notre caucus, en 1973. Le ministre ne me croit peut-être pas, mais c'est mon collègue, le député de Swift Current-Maple Creek (M. Hamilton), qui nous en a parlé en 1973.

Il a ajouté:

Il y a également lieu de signaler que même l'annonce du 20 février est survenue un an après les élections de 1980, et que Canagrex avait fait partie intégrante du programme du parti libéral au cours de ces élections. Si le gouvernement avait tenu sa promesse il y a un et demi, et s'il s'était vraiment efforcé d'accroître nos exportations agricoles, notre secteur agricole n'éprouverait pas à l'heure actuelle d'aussi sérieuses difficultés économiques.

Cette déclaration très concise montre bien à quel point il nous faut promouvoir les exportations si nous voulons que notre secteur agricole prenne de l'expansion.

Le délai est également attribuable à la procédure quelque peu désuète pour la présentation et l'étude des projets de loi à la Chambre. Par exemple, si l'opposition officielle et même les députés du gouvernement avaient eu l'occasion de faire des suggestions au sujet de ce bill avant qu'il soit rédigé, je suis certain que le comité y aurait consacré beaucoup moins de temps. La seule arme que possède l'opposition pour faire modifier un projet de loi consiste, je suppose, à en retarder l'adoption. C'est regrettable, mais c'est exactement ce qu'a fait l'opposition. Elle a retardé l'adoption de ce projet de loi pour y apporter des modifications qui auraient été inutiles si la Chambre avait eu l'occasion de participer à sa rédaction au lieu de la confier à des bureaucrates.